

Interdiction de la voiture : à qui profite le crime ? Par Daniel

écrit par Christine Tasin | 21 novembre 2013



On peut présumer que les [édiles](#), qui savent d'office ce qui est bon pour nous (science infuse ?) n'ont jamais eu à trimballer un pack d'eau minérale (il doit bien y avoir un esclave payé par le contribuable pour le faire !!) ni à emmener leurs marmots à l'école (la nounou bosse dans les mêmes conditions....) Dame, il faut bien que les élus aient un peu de temps pour réunionner et discuter de la pluie, du beau temps et de la prochaine augmentation des impôts locaux !!

Et quand vous êtes bien coincés dans un embouteillage volontairement provoqué, pour que vous compreniez bien que votre liberté s'arrête où le veulent ces braves serviteurs du peuple, vous avez tout loisir de constater qu'à côté de vous, vous dominant de toute sa masse le tram, bus ou équivalent est aux trois quarts vide....Encore plus depuis que de savants calculs fiscaux ont permis de réintégrer dans les cochons de payants bon nombre de « non imposables » qui bénéficiaient de la gratuité des transports en commun. C'est ainsi que l'on remonte un peu la rentabilité (subventionnée), des Connex, Sita, Ratp et autres Véolia !! à qui profite le crime ??

Daniel